Alliance démocrate pour les Yvelines

Présentation des candidats

Francis CHÉBAUT-CAPDEVILLE

34 ans - célibataire - Ingénieur - ancien élu des Yvelines

Jean-Pierre BELTOISE

55 ans - marié - 2 enfants - Directeur de circuit automobile

Contrairement aux partis traditionnels ce n'est pas notre carrière politique qui nous intéresse mais c'est

VOTRE AVENIR

Extrait de la Charte de déontologie politique nous liant aux électeurs :

ARTICLE 1 : Chaque signataire de la présente s'engage à respecter les aspects de déontologie de la vie politique française soit qu'il s'emploit au titre de candidat à une élection internationale, nationale, régionale ou locale, soit au titre de citoyen, qui de droit, peut contrôler les actions engagées par quiconque à l'endroit de la politique dans l'unique intérêt du bonheur du peuple français.

ARTICLE 2 : Tout délit ou contrevenance à la charte pourront faire l'objet de poursuites pénales. Seul le Tribunal du lieu de résidence sur lequel le délit a été constaté sera compétent pour juger.

ARTICLE 3 : Chaque citoyen a le droit de demander compte à tout élu de son administration et doit obtenir réponse.

ARTICLE 4 : Les signataires de la Charte s'engagent à entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher aux principes moraux et aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Les élus ne perçoivent que les rétributions fixées par la loi en dehors de toute autre forme de salaires ou participation en numéraire.

ARTICLE 8 : Nul ne peut cumuler plus de deux mandats électifs de toutes les natures qu'ils soient sur le territoire.

ARTICLE 9 : Nul ne peut se porter candidat à titre individuel ou au titre d'une organisation politique s'il se trouve en état d'accusation.

ARTICLE 10 : Les politiciens qui adhèrent de leur plein gré à la CHARTE s'engagent à ne détenir de leurs électeurs qu'une délégation spéciale, directe et temporelle.

ARTICLE 11 : Le serment de la CHARTE est :

Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi et maintenir de tout mon pouvoir la déontologie politique envers les institutions et les citoyens.

Il ne s'agit pas d'imposer des situations aux citoyens mais de faire des propositions concrètes qui peuvent changer votre vie de tous les jours.

Ce qu'il est impératif de faire :

1) Le chomâge et l'économie française :

L'état actuel du chomâge en France n'est dû en aucune manière à la fatalité. Le travail est un droit essentiel pour chaque citoyen, il faut revaloriser le travail manuel et la notion du service, afin de reserrer les liens entre les jeunes et les anciens, il est nécessaire que l'apprentissage soit remis au goût du jour. Les entreprises françaises plient sous le joug de la fiscalité. Il est impératif que l'état contribue par la défiscalisation à aider l'ensemble des entreprises sur le territoire.

Aujourd'hui notre économie intérieure est essoufflée. Il est impératif de s'occuper des nouveaux marchés de l'Europe de l'Est comme le font les Américains et les Allemands. La grande Europe du marché unique doit permettre aux industries françaises d'investir dans ces pays pour toucher les fruits de leurs investissements et augmenter la production dans notre pays.

2) Éducation :

Il est impératif que l'éducation donnée à nos enfants soit à la hauteur de nos ambitions Quand l'éducation d'un pays est faible, le pays s'affaiblit. Des carences énormes existent dans certains secteurs d'activités alors que d'autres filières sont désormais sans débouchés. Il faut que parents et enseignants retrouvent leurs rôles et contribuent ensemble à l'épanouissement des enfants.

3) La justice :

Elle doit être indépendante et travailler plus en harmonie avec les services de police. Ainsi elle sera plus rapide et efficace tout en conservant une réelle autonomie qu'elle ne semble plus détenir.

4) La sécurité routière :

Il faut amener les français en les éduquant, à respecter les autres automobilistes pour qu'ils se respectent eux-mêmes. La collectivité n'a pas le moyens de supporter financièrement et psychologiquement autant de traumatisés de la route. En ouvrant des centres de sécurité routière, on peut créer des emplois nouveaux, on évite les 10.000 tués annuels et les 80.000 blessés. Ainsi, on contribue à renflouer le déficit chronique de la sécurité sociale et on baisse le coût des assurances.

5) Sur les retraites :

La constitution des retraites provient, sur les salaires, des cotisations des salariés (6,55 %) et des cotisations patronales.

Soit un franc constant et un salaire mensuel de 6000 F, la capitalisation des cotisations sur 37 ans 1/2 est de 6000 x 16,35 % = 981 F/mois x 37,5 = 441 450 F.

La retraite servie par la sécurité sociale est de 50 % de 6000 F, soit 3000 F x 12 = 36 000 F.

Si le salarié place le capital originel dans un PEP à 9,44 %, il touchera 441 450 x 9,44 % = 41 673 F/an.

Si le salarié place ce capital à la Caisse Nationale de Prévoyance en rente viagère indexée, il touchera pour des versements de 500 F/mois pendant 25 ans, 43,233 F/an.

Et proportionnellement pour 37,5 ans de cotisations à 981 F/mois : 43 233 x 981 x 37,5 : 500 x 25 soit 127 234,71 F.

Pour la rente viagère comme pour la Sécurié Sociale, le capital cotisation est abandonné alors que pour le PEP, le capital est récupéré à l'échéance.

Notre but est de vous représenter et de vous rendre des comptes.
Il faut éclairer les hommes libres pour mieux réveiller leur courage.
Nous voulons privilégier la qualité des rapports humains et fraterniser par des actes concrets.
Francis CHÉBAUT-CAPDEVILLE et Jean-Pierre BELTOISE ont co-signé la CHARTE de déontologie politique.
Ce serment participe à la concrétisation de l'attente du plus grand nombre des français.
Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements.
Ceci afin de rappeler sans cesse les droits et les devoirs de chacun, que les actes des pouvoirs législatifs et exécutifs soient plus respectés pour que les réclamations des citoyens fondées sur les principes de Déontologie et d'Ethique amènent au maintien de la démocratie et au bonheur de tous.

F. CHÉBAUT-CAPDEVILLE
vu, le candidat

J.Pierre BELTOISE
vu, le suppléant

IMPRIMERIE ALEGOS - 39.15.34.81 - R.C.S. Versailles B 319 127 510